

Règlement particulier du tournoi '2èmes plumes d'Ingré 2018'

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro '...' et sous le nom '2èmes plumes d'Ingré 2018'. Il se déroule les 03 et 04 mars 2018 sur les 10 terrains du gymnase de La Coudraye à Ingré (45), avenue de La Coudraye - 45140 - INGRE.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la ligue de badminton Centre Val de Loire et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant à la compétition doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition à la date de son inscription.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Aurélien FORT et sera assisté de Bruno Fouassier. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

2.1 Le tournoi '2èmes plumes d'Ingré 2018' s'adresse à tous les joueurs des catégories : minime, cadet, junior, senior et vétérans.

2.2 Les joueurs classés R, D et P peuvent s'inscrire à la compétition dans les séries NC/P12/P11 - P10/ D9 - D8/D7 - R6/R5/R4 dans les tableaux Double Homme – Double Dame et Double Mixte.

2.3 Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire dans 2 tableaux.

2.4 Les tableaux de doubles dames et hommes se joueront intégralement dans la journée du samedi 03 mars 2018.

2.5 Les tableaux de doubles mixtes se joueront intégralement dans la journée du dimanche 04 mars 2018.

2.6 Dans la mesure du possible : tous les tableaux se joueront avec une phase préliminaire en poules, et seront suivis d'une phase finale en élimination directe.

2.7 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux : on limitera les inscriptions à 300 joueurs, et on évitera les tableaux avec plus de 32 paires.

2.8 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au 19 février 2018.

3.2 Le CPPH pris en compte pour la compétition est celui du 10 février 2018.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au 22 février 2018.

3.4 Un joueur peut s'inscrire dans le tableau correspondant à son classement ou au classement immédiatement supérieur, mais si son classement monte au moment de la prise en compte, il sera automatiquement basculé dans le tableau correspondant à son nouveau classement.

3.5 La fiche d'inscription est à envoyer par courrier postal. Celle-ci sera accompagnée du règlement, par chèque à l'ordre de 'US-Ingré-Badminton, l'ensemble est à envoyer à l'adresse suivante :

Corinne FOUASSIER -1258 rue du Bourg – 45 770 SARAN

3.6 Contacts pour des précisions :

06 30 75 18 77 (Luc)

06 75 99 23 64 (Mickaëla)

tournoibad.ingre@free.fr

3.7 Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone.

3.8 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, (*c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi*)

3.9 Quand un tableau est 'rempli' : les nouvelles inscriptions sur ce tableau se font en 'Liste d'Attente'.

3.10 Les frais d'inscription s'élèvent à 11€ pour 1 tableau, 16€ pour 2 tableaux.

3.11 Les paires joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant au classement du meilleur des 2 joueurs, ou dans la catégorie supérieure si telle est leur inscription

3.12 Les joueurs peuvent s'inscrire 'avec X' en double et mixte sans garantie de se voir attribuer un partenaire par les organisateurs.

3.13 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h à 22h et le dimanche de 8h à 18h00.

3.14 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi '2èmes plumes d'Ingré 2018' doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue Badminton Centre Val de Loire. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur ou au juge-arbitre** pour que celui-ci inscrive le justificatif dans son rapport. Aucun remboursement ne peut être effectué pour des forfaits après le tirage au sort.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur peut essayer dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le RSL n°3.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier volant du match suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté 'LET' au service, et 'FAUTE' en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi '2èmes plumes d'Ingré 2018' requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).